



**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SAUVE MAJEURE EN DATE DU
VINGT-SIX JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la SAUVE MAJEURE s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la mairie à vingt heures sous la présidence de Monsieur Alain BOIZARD, Maire.

Date de convocation et affichage : 18/01/2023

Etaient présents : Alain BOIZARD, Jacques BORDE, Francis LAFON, Nicole MARTIN, Marie-Christine SOLAIRE, Monique VINCENT, Jérôme ZAROS, Jean-Marc LAMI, Liliane BAILLOUX, Stéphane DEFRAINE, Nicolas GRASSET,

Était absent et a donné pouvoir :

Aurore CARARON à Nicole MARTIN

Absents :

Eric BIROT, Muriel DAVEZAN, Florianne DUVIGNAC,

Marie-Christine SOLAIRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

D.2023.01.01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal du 14 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

D.2023.01.02 - DÉLIBÉRATION SUBVENTION EXTENSION GROUPE SCOLAIRE

M. Le Maire expose qu'il convient de délibérer sur les dossiers de demande de subvention à déposer au titre de la DETR 2023 (les dossiers devant parvenir aux services préfectoraux avant le 15 février 2023).

Vu, la demande croissante et pour être aux normes (3m² / enfant) il est nécessaire d'augmenter la surface de l'accueil périscolaire de 60 m².

M. Le Maire rappelle que le permis de construire de cette extension est accordé et que la CAF a également accordée une subvention de 100 000€.

M. le Maire propose au Conseil de solliciter la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR) pour financer la construction de l'extension périscolaire. En effet la création de bâtiments dédiés au fonctionnement du service public est financée à hauteur de 35 %.

Il rappelle que la DETR vise à subventionner les collectivités éligibles pour financer la réalisation d'investissements ainsi que des projets dans les domaines économique, social, environnemental, touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services en milieu rural.

M. Le Maire présente le plan de financement de l'opération.

Dépenses éligibles	Montant des dépenses HT	Recettes	Montant	%
Travaux	317 000 €	DETR	110 950 €	35 %
		CAF	100 000 €	31.55%
		DÉPARTEMENT	41 220 €	13%
		Autofinancement	64 830 €	20.45%
TOTAL HT	317 000 €	TOTAL HT	317 000 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **DE SOLLICITER** la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2023 à hauteur de 35 % pour un montant de 110 950 € HT .
- **ADOPTER** le plan de financement ci-dessus :

CHARGE M. le Maire des démarches afférentes à la demande de la DETR 2023,

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'octroi et au versement de la subvention.

D.2023.01.03 – DÉLIBÉRATION SUBVENTION HÉBERGEMENTS INSOLITES

M. Le Maire expose qu'il convient de délibérer sur le dossier de demande de subvention à déposer auprès du Département.

M. Le Maire rappelle que les hébergements insolites dans des wagons anciens font partie intégrante du projet de la gare touristique de La Sauve.

Aujourd'hui les bâtiments (restaurant avec logement) et la voirie sont en cours de livraison, il est donc nécessaire de réaliser les hébergements qui clôtureront en 2023 le projet de la gare touristique.

M. Le Maire rappelle que le permis de construire est en cours de validation, que le SDIS s'est prononcé favorablement et que l'accès ERP est en cours de finalisation.

M. Le Maire présente le plan de financement de l'opération.

Dépenses éligibles	Montant des dépenses HT	Recettes	Montant	%
Travaux	313 000 €	DÉPARTEMENT	35 000 €	11.2%
		ETAT	93 900€	30%

		RÉGION	50 000 €	16%
		LEADER	55 850	17,8%
		Autofinancement	78 250 €	25%
TOTAL HT	313 000 €	TOTAL TTC	313 000 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **DE SOLLICITER** le Département pour l'exercice 2023 à hauteur de 35 000€
- **ADOPTER** le plan de financement ci-dessus :

CHARGE M. le Maire des démarches afférentes à la demande au Département,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'octroi et au versement de la subvention.

D.2023.01.04 – DÉLIBÉRATION SUBVENTION ACCÈS HANDICAPÉ AU CIMETIÈRE

M. Le Maire expose qu'il convient de délibérer sur les dossiers à déposer au titre de la DETR 2023 (les dossiers devant parvenir aux services préfectoraux avant le 15 février 2023).

M. Le Maire rappelle que dans le cadre de l'accessibilité du cimetière un dossier a été confié et étudié par le cabinet d'architecture Olivier SALMON l'an dernier.

Il rappelle que ce projet consiste à mettre en place un élévateur pour handicapé à l'entrée du cimetière.

En effet, aujourd'hui l'accès ne peut se faire pour les personnes à mobilité réduite en cause les 4 marches à l'entrée.

M. le Maire propose au Conseil de solliciter la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR) pour financer l'accessibilité du cimetière. En effet la création de bâtiments dédiés au fonctionnement du service public est financée à hauteur de 35 %.

M. Le Maire présente le plan de financement de l'opération.

Dépenses éligibles	Montant des dépenses HT	Recettes	Montant	%
Travaux	53 000 €	DETR	18 500 €	35 %
		Autofinancement	34 500 €	65 %
TOTAL HT	53 000 €	TOTAL HT	53 000 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **DE SOLLICITER** la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2023 à hauteur de 35 % pour un montant de 18 500 € HT .
- **ADOPTER** le plan de financement ci-dessus :

CHARGE M. le Maire des démarches afférentes à la demande de la DETR 2023,

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'octroi et au versement de la subvention.

D.2023.01.05 – CADEAU DE DEPART A LA RETRAITE DE MME MESTADIER NOËLLE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite de Mme Noëlle MESTADIER, agent technique, à compter du 1^{er} février 2023.

Il invite les membres du Conseil à se prononcer sur l'offre d'un cadeau de départ à la retraite.

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'OFFRIR** un cadeau de départ à la retraite d'une valeur de 399.99€ à Mme Noëlle MESTADIER,
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. Le Maire pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Le Maire informe que les clés de la boulangerie ont été récupérées et après quelques travaux elle pourra rouvrir ses portes.
- M. Le Maire informe que l'inauguration du restaurant de la Gare « L'Aiguillage » est prévue pour le dimanche 23 avril 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Alain	BOIZARD	
Jacques	BORDE	
Marie-Christine	SOLAIRE	
Francis	LAFON	
Nicole	MARTIN	
Monique	VINCENT	

Stéphane	DEFRAINE	
Eric	BIROT	
Liliane	BAILLOUX	
Aurore	CARARON	
Muriel	DAVEZAN	
Jérôme	ZAROS	
Nicolas	GRASSET	
Jean-Marc	LAMI	
Florianne	DUVIGNAC	